

Gestion des cas contact : Jean Castex annonce des simplifications pour...

4-5 minutes

Le 1er test que doivent réaliser les élèves cas contact pourra désormais être réalisé via un autotest, annonce Jean Castex le 10 janvier 2022 sur *France 2*. Ce 1er autotest pourra être effectué à l'issue de la journée passée dans l'établissement. Le Premier ministre indique aussi qu'une seule attestation des parents, accompagnant le résultat d'un autotest, devrait être produite au lieu de deux. Les établissements scolaires pourraient délivrer une attestation aux parents d'élèves donnant accès à trois autotests gratuits en pharmacie. Ces annonces interviennent à quelques jours d'un large appel à la grève des syndicats.



Jean Castex, interrogé sur France 2, le 10 janvier 2021, annonce "trois dispositifs de simplification" du protocole sanitaire dans le milieu scolaire. Luce Burnod

Alors que "10 453 classes sont fermées" (soit 2 %), à la date du 10 janvier 2022, Jean Castex annonce "trois dispositifs de simplification" du protocole de dépistage des cas de Covid dans le milieu scolaire.

Le premier test que les élèves cas contact doivent réaliser pourra désormais être un autotest et non plus un test PCR ou antigénique pratiqué en laboratoire ou en pharmacie, indique le Premier ministre. En somme, les autotests seront suffisants à J0, J+2 et J+4.

De plus, les parents d'élève cas contact ne seront plus obligés de venir "tout de suite en classe" chercher leur enfant, explique le Premier ministre, mais pourront venir à la fin de la journée.

Une indication conforme à ce qu'indiquait un peu plus tôt Jean-Michel Blanquer, dans le but de faciliter l'organisation des familles qui rencontrent des difficultés d'accès aux tests ([lire sur AEF info](#)).

Une attestation scolaire pour les autotests

Enfin, Jean Castex indique que seul le résultat d'un des trois autotests devra être accompagné d'une attestation sur l'honneur des parents.

Une attestation sera délivrée, par l'école, aux parents d'élèves cas contact afin de bénéficier de la gratuité des autotests en pharmacie, ajoute l'entourage du Premier ministre. Ce dernier a exclu, par ailleurs, la livraison, au sein des écoles, d'autotests, privilégiant leur acheminement en pharmacie.

Jusqu'à présent, la version du protocole sanitaire établi pour la

rentrée du 3 janvier prévoit que lorsqu'un élève est déclaré positif au Covid dans une classe, ses camarades doivent être testés immédiatement et justifier d'un test antigénique ou PCR négatif, afin de pouvoir revenir en présentiel ([lire sur AEF info](#)).

Le protocole prévoit également la réalisation de deux autotests négatifs à J+2 et J+4, qui devaient jusqu'à présent être accompagnés chacun d'une attestation sur l'honneur des parents.

Un large appel à la grève pour le 13 janvier

Le dernier point sanitaire du MEN, le 6 janvier, faisait état de 47 453 cas positifs chez les élèves (soit 3,88 %) et 5 631 chez les personnels, soit 4,68 %. Les précédents chiffres faisaient état de 50 052 cas positifs chez les élèves et 2 599 chez les personnels.

La situation sanitaire actuelle dans le milieu scolaire, la "désorganisation" de l'école et les consignes jugées "incompréhensibles", changeantes et tardives sont à l'origine d'un appel à la grève, le 13 janvier prochain, soutenu par l'ensemble des syndicats représentatifs des enseignants du public, des organisations de professeurs du privé ainsi que des syndicats de chefs d'établissement et d'inspecteurs ([lire sur AEF info](#)).

Les syndicats réclament notamment des masques et certains, comme le Snuipp-FSU, souhaitent une fermeture de la classe dès le premier cas contact. Dans un tweet, le syndicat ne voit d'ailleurs dans les annonces de Jean Castex "aucune réponse à [ses] demandes".